

REpublique fran^çaise - d^epartement de la savoie
commune de salins-fontaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 16/25-0414.08

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 **Présents :** 12 **Votants :** 14

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Francoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Etaient excusés : Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1^{er} avril 2025

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025– BUDGET ANNEXE

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le prolongement du travail effectué en commission des finances le 26 mars 2025, d'approver le budget primitif 2025 – budget annexe présenté.

L'équilibre par section du budget primitif 2025 proposé (budget annexe) s'établit comme suit :

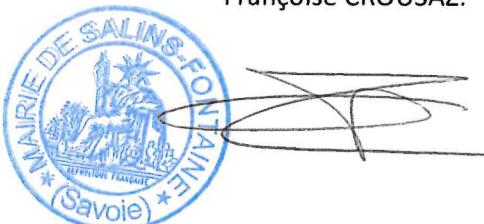
- Section de fonctionnement : 161 794,03€
 - Section d'investissement : 287 861,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPE** le budget primitif 2025 – budget annexe par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
 - **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.